



Info N°1 du lundi 3 décembre 2007

NON-TITULAIRES : LES NÉGOCIATIONS SONT EN ROUTE !

Depuis un an et demi un collectif d'enseignants non titulaires (CENT) lutte pour des revendications légitimes de résorption de la précarité et d'amélioration des conditions d'exercice.

Depuis deux mois une intersyndicale représentative, composée de 5 syndicats (SE-UNSA, SNCL-FAEN, SNETAA-EIL, STEG-UTG, SUD Education Guyane) appuie officiellement les revendications du CENT et lutte au côté des contractuels.

Depuis le 26 novembre 2007 l'intersyndicale et le CENT ont signé un protocole de négociations avec le Recteur. Au bout d'un an et demi de lutte il s'agit d'une avancée significative !

Le protocole de négociations comporte les volets suivants :

- **Volet n°1 « Préambule : rôle et reconnaissance »** : Reconnaître le rôle et la valeur du travail des contractuels enseignants et le respect qui leur est dû comme à tout travailleur.
- **Volet n°2 « TITULARISATION »** : Titulariser des personnels non titulaires déjà en poste en Guyane, par l'ouverture de concours ou autres, permettra non seulement de répondre au besoin des enseignants mais aussi de répondre à un objectif de stabilisation de ce corps. Ce dernier point s'inscrit dans la droite ligne de l'actuel projet académique (Ecole de l'équité).
- **Volet n°3 « FORMATION »** : Augmenter l'offre de formation de ces personnels de manière quantitative, qualitative mais aussi diminuer le coût des formations pour les contractuels, envisager de réduire les distances entre les centres de formation et l'usager compte tenu de la taille de l'Académie.
- **Volet n°4 « REMUNERATION »** : Etablir l'égalité dans la rémunération des personnels enseignants exerçant dans le 1^{er} degré et ceux exerçant dans le 2nd degré et mettre en place une grille d'évolution des salaires qui tienne compte de l'ancienneté, de la qualification, de la valeur professionnelle, et du fait qu'un personnel non titulaire ne bénéficie pas de la garantie d'emploi liée au statut de fonctionnaire.
- **Volet n°5 « REPRESENTATION »** : Les Commissions Consultatives Administratives Paritaires des Enseignants Non Titulaires devront être mises en place dans le cadre des dispositifs réglementaires en cours d'élaboration, et ce dans les meilleurs délais.

Le 30 novembre dernier a eu lieu la première réunion de négociations sur le volet N°2 « titularisation ». Nous avons convaincu le Recteur de la nécessité de mettre en place des procédures nationales de titularisation par : la liste d'aptitude, l'examen professionnel, le concours réservé, le concours spécifique.

Ces procédures permettront de titulariser 1000 non titulaires en 5 ans.

La prochaine rencontre de négociations avec le Recteur se tiendra le mardi 11 décembre.

Collègues rien n'est acquis, restons vigilants et attentifs !!!

Représentativité de l'intersyndicale :

Chiffres à l'appui, les organisations syndicales qui constituent l'intersyndicale ont obtenu plus de 50% des voix des personnels enseignants et d'éducatifs titulaires à l'issue des élections professionnelles de décembre 2005. Si on y ajoute le poids du CENT, fort de centaines de pétitions, notre force est donc incontestable.